

**Tu es passionné par le métier de pompier ?  
Tu aimerais faire partie d'une brigade incendie  
mais tu n'as pas de formation ?**

**Pas de problème, on s'occupe de toi !**

La Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR) est responsable de la sécurité incendie sur le territoire des municipalités de Saint-Paulin, Charette, Saint-Boniface, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Étienne-des-Grès.

Nous désirons combler des postes de **pompier(ère) à temps partiel sur appel** au sein de notre organisation. Comme pompier(ère), tu devras intervenir lors d'incendies, d'accidents, de présences de gaz ou de matières dangereuses, et autres urgences sur les cinq territoires de la RSSIR. La prévention et l'éducation du public font également partie des responsabilités.

**EXIGENCES :**

- Être résident de l'une des cinq municipalités de la RSSIR ou habiter à 15 km ou moins de nos limites territoriales ;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 4A ou s'engager à l'obtenir ;
- S'engager à suivre la formation minimum requise par la loi ;
- Posséder la formation pompier 1 ou plus (atout) ;
- Avoir une grande disponibilité selon les besoins du service ;
- Être disponible de jour sera considéré comme un atout majeur ;
- Être en bonne santé et condition physique ;
- Avoir le sens des responsabilités et une excellente aptitude au travail d'équipe.

**RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL :**

Selon la convention collective en vigueur.

**Cette aventure t'intéresse ? Fais-nous  
parvenir ton CV par courriel avant  
le 26 avril 2026 à [di@rssirmaski.ca](mailto:di@rssirmaski.ca)**

